

Le bulletin d'information rapide

de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes

RAPPEL

LE BORDEREAU ENRICHISSE REMPLACE LA FEUILLE DE SOINS PAPIER TRADITIONNELLE

UN PLUS LORSQUE VOUS REALISEZ UNE TELETRANSMISSION DE FLUX "NON SECURISES"

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Alpes-Maritimes permet aux auxiliaires médicaux, dans le cadre de la télétransmission de flux non sécurisés, de substituer à la feuille de soins papier traditionnelle, un « bordereau enrichi ».

Ce document, qui peut comporter une ou plusieurs facturations avec une synthèse des éléments indispensables au remboursement, est adressé à l'organisme obligatoire parallèlement à la transmission de vos factures « non sécurisées » (réalisées en l'absence de la Carte Vitale de l'assuré).

La quasi-totalité des éditeurs de logiciel liés à votre profession ont intégré cette fonctionnalité.

De ce fait, à compter du 1^{er} avril 2007, je vous invite à vous rapprocher de votre société de services informatiques afin de n'utiliser que ce mode de facturation pour les télétransmissions des flux non sécurisés.

Le Service Echanges de Données Informatisées est à votre disposition pour vous aider à mettre en place ce dispositif :

TEL au 04.92.09.43.33

FAX au 04.92.09.41.17

C.P.A.M. des Alpes-Maritimes - Service Relations Conventionnelles

☎ 04 92 09 43 33 / flashinfo@cpam-nice.cnamts.fr

L'ENVELOPPE "TELETRANSMISSION"

UNE SECURITE POUR VOS ENVOIS

L'enveloppe spécifique « télétransmission » sécurise vos envois de documents papier liés à la télétransmission.

Son utilisation systématique garantira une fiabilité totale de vos échanges « papier ».

Vous pouvez les obtenir auprès du :

Service ECONOMAT
par FAX au n° 04.92.09.41.16
ou par COURRIEL via notre Site Internet www.ameli.fr

Le Directeur,
J.-J. GREFFEUILLE

C.P.A.M. des Alpes-Maritimes - Service Relations Conventiionnelles

 **04 92 09 43 33 / flashinfo@cpam-nice.cnamts.fr**